

## Ecole



Entourée de ses chefs de service et d'office, Anne-Catherine Lyon a présenté la nouvelle version de la loi sur la pédagogie spécialisée. Elle a souligné que désormais l'enfant en difficulté était considéré comme un élève. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

# L'intégration des enfants handicapés mieux définie

**La loi sur la pédagogie spécialisée admet que l'intégration en classe des élèves en difficulté a un coût: 12 millions**

Lise Bourgeois

Anne-Catherine Lyon a présenté hier la nouvelle mouture de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Tandis que ses collègues du Conseil d'Etat viennent de donner leur blanc-seing, il revient maintenant au Grand Conseil de l'examiner. Ce texte traitant d'un sujet délicat aura pris beaucoup de temps. Une première version avait été mise en consultation en 2010, qui n'a pas rencontré le consensus souhaité par la ministre.

Hier, elle a décrit à grand renfort de slides les articles qui remplaceront l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé, qui date de 1977. Symptomatiquement, la nouvelle loi comprend deux fois plus d'articles que l'actuelle. C'est que la situation a changé depuis que le Canton se trouve financièrement en charge des enfants en situation de handicap à la place de l'assurance-invalidité.

## Un homme du métier

«Les enfants ne sont plus considérés comme des invalides, mais comme des élèves à part entière. Sur les plans éthique et philosophique, c'est une chose extraordinaire», clame la ministre de l'Éducation. Pour s'attaquer à la deuxième version de la loi, le Département formation, jeunesse et culture (DFJC) a demandé à Philippe Martinet, un homme du métier, de la revoir en y forgeant les aspects pédagogiques.

«La première version avait été rédigée dans une optique financière et la terminologie n'était pas assez explicite», témoigne ce dernier. Désormais, des distinguos sont faits entre les mesures légè-

«Les enfants ne sont plus considérés comme des invalides, mais comme des élèves à part entière. Sur les plans éthique et philosophique, c'est une chose extraordinaire»



**Anne-Catherine Lyon,** ministre de l'École

«La première version avait été rédigée dans une optique financière et la terminologie n'était pas assez explicite»



**Philippe Martinet,** ancien cadre du DFJC

«Nous avons été bien compris»



**Catherine Roulet,** députée et représentante d'Insieme Vaud

res et renforcées dont ont besoin les élèves en difficulté. Cela va de la logopédie à l'assistance spécialisée en classe, en passant par les adaptations nécessaires pour les élèves sourds ou aveugles.

Autre aspect important, le descriptif du projet de loi chiffre les coûts qu'induiront certaines des mesures décidées. Par exemple, le renforcement de la détection de la dyslexie chez les 0 à 4 ans coûtera deux millions. Les prestations d'appui psychologique pour les ados du post-obligatoire sont chiffrées également à deux millions. En tout, si le Grand Conseil ne rabote pas tout ça, la LPS coûtera 12 millions sur six ans.

Le caractère intégratif de la loi avait fait peur dans sa première version, notamment parce que la question des moyens nécessaires ne semblait pas avoir été prise en compte. Aujourd'hui, Anne-Catherine Lyon n'a pas abandonné son désir de voir un maximum d'enfants avec handicap entrer à l'école. Mais elle le revendique avec davantage de modération.

Certes, Vaud continue d'avoir plus d'enfants en institution que d'autres cantons, mais elle le voit plus aujourd'hui comme une «tradition» que le temps se chargera de corriger: «La loi n'aura pas d'effet multiplicateur.» Pour elle, l'augmentation future des élèves avec handicap en classe régulière tiendra surtout de la démographie et des progrès de la médecine. «Prenez les malentendants, dit-elle. Avec l'évolution technique des implants, leur handicap n'est parfois même pas repérable.» Aujourd'hui, ils sont près de 900 intégrés à l'école, sur un total de 85 000 élèves. Nul ne sait combien ils seront demain. Tout dépendra de la réalité du terrain.

**«C'est une usine à gaz, mais c'est normal»**

Après la conférence de presse, Anne-Catherine Lyon a informé, en fin de matinée, les milieux intéressés. Parmi eux, la Société pédagogique vaudoise, qui avait demandé un moratoire lorsqu'était sortie la première version de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). «Nous sommes très contents que, dans ses principes de base, la loi favorise l'intégration tout en tenant compte de l'environnement et de l'organisation des écoles. Dans la première version, le contexte n'était pas mentionné», commente le président, Jacques Daniélou. Globalement, l'enseignant constate que le nombre de spécificités et de procédures qu'il a fallu décrire dans la loi en font une «usine à gaz». «Cela dit, je ne vois pas comment cela pourrait être autrement»,

poursuit-il. Sur la question de l'évaluation des élèves avec handicap, le président estime que le texte n'est pas encore abouti puisqu'il renvoie dos à dos les deux services de l'école obligatoire et de l'enseignement spécialisé.

Représentante d'Insieme Vaud, députée Verte et maman d'une fille avec handicap, Catherine Roulet salue les avancées de la loi. «Nous avons été bien compris», dit-elle. Elle s'enthousiasme en particulier pour les mesures concernant les enfants en âge préscolaires. Mais elle s'inquiète déjà de certains détails. Par exemple, le médecin traitant de l'enfant aura-t-il voix au chapitre? Pour le reste, la députée prédit que les 12 millions seront combattus par la droite du Grand Conseil. A suivre d'ici quelques semaines.

## «Oui, mais...» du PLR sur les éoliennes du Jorat

**Les libéraux-radicaux lausannois soutiendront la construction des éoliennes géantes du projet EolJorat. Ils espèrent toutefois la pose de «gabarits sonores»**

Les élus libéraux-radicaux lausannois indiquaient hier qu'ils apporteront leur soutien aux huit éoliennes géantes du projet EolJorat Sud, qui pourraient s'implanter non loin du Chalet-à-Gobet. «C'est un oui de principe», dit le conseiller communal Pierre-Antoine Hildbrand. En décembre, la mise à l'enquête publique avait soulevé plusieurs dizaines d'oppositions, et ses adversaires comptent bien lutter fermement. Le PLR estime que les Lausannois doivent pouvoir se rendre compte du bruit que feront ces installations d'une puissance inédite en Suisse.

Les élus bourgeois reconnaissent à ce projet sa nécessité. Il promet en effet de produire l'énergie électrique consommée

par 22 000 ménages. Sa promotion par une société privée - SIREN - en mains publiques «rassure» le parti.

«Mais il ne faut pas se le cacher, la hauteur de ces machines est impressionnante», remarque Pierre-Antoine Hildbrand. Si des montages photos permettent d'en juger, il est difficile de se rendre compte de leur impact sonore, qui figure en bonne place des nuisances craintes par les opposants. Aussi, le PLR lausannois appuie le postulat déposé par Charles-Denis Perrin au Conseil communal, début décembre. Celui-ci demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des «gabarits sonores», qui reproduiraient temporairement les sons émis par ces pales culminant à 200 mètres de hauteur. Une initiative qui offrirait à la Municipalité l'occasion de présenter «une attitude plus ouverte» que celle adoptée dans d'autres grands projets publics, estime le président des libéraux-radicaux lausannois, Nicolas Gillard. **Alain Détraz**

## Retour sur l'accident nucléaire de Lucens

**L'inspection fédérale de la sécurité nucléaire met en ligne de nouveaux documents sur l'arrêt du réacteur vaudois en 1969**

Il y a tout juste 45 ans que la centrale expérimentale de Lucens devait s'arrêter à la suite d'un grave dysfonctionnement. Et, depuis 2012, l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) réalise un important travail de mémoire sur ce sujet par le biais d'un site internet complet ([www.ensi.ch/fr/dossiers-2/centrale-nucleaire-de-lucens/](http://www.ensi.ch/fr/dossiers-2/centrale-nucleaire-de-lucens/)).

Mieux, à l'occasion de cet anniversaire, l'agence fédérale met en ligne une grande interview, traduite en français, de Roland Naegelin, ancien directeur de la division principale de la sécurité des installations nucléaires, ancêtre

de l'IFSN. Cet homme est l'auteur d'un ouvrage en allemand de 463 pages sur l'histoire de la surveillance de ces installations en Suisse, de 1960 à 2003. «Cela fait partie de notre mission que de documenter ces événements», explique sobriement David Suchet, porte-parole francophone de l'IFSN.

En 1969, les gestionnaires de la centrale avaient voulu remettre en fonction un réacteur dont certains éléments avaient été endommagés, selon le rapport d'enquête sur l'événement. Événement dont les autorités fédérales avaient minimisé la portée, le qualifiant d'incident encore dix ans après. Ce n'est qu'en 2009 que le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a remis les pendules atomiques à l'heure, en affirmant qu'une catastrophe avait été évitée de justesse à Lucens. **J.DU.**

## A Lausanne, un feu prive 400 élèves de cours

**Incendiée dans la nuit de samedi à dimanche, la porte du collège des Bergières a provoqué des dégagements de fumée dans tout le bâtiment. Les cours reprennent pour tous ce mardi matin**

Il aura fallu une cinquantaine de personnes motivées pour nettoyer les lieux. Et encore. Ce n'est pas terminé. L'incendie suspect qui s'est déclaré dans l'établissement primaire et secondaire des Bergières à Lausanne dans la nuit de samedi à dimanche (24 heures d'hier) a ainsi privé de cours 400 des 900 élèves lundi. «Deux des trois étages du bâtiment accueillent à nouveau tous les élèves ce mardi à 8 h, tandis que le troisième étage sera nettoyé à son tour», annonce Oscar Tosato, municipal de l'Enfance et de la Jeunesse. Des travaux de remise en état plus légers, dans les faux plafonds notamment, seront encore réalisés pendant les relâches de février.

La direction de l'établissement s'était efforcée d'avertir les maî-

tres des classes concernées, et par leur biais, les parents des élèves. Elle avait également mis sur pied un service d'accueil pour les élèves dont les parents le souhaitaient ou qui n'auraient pas pu être avertis en temps voulu. «Le patrimoine scolaire est de plus en plus fréquemment l'objet de tels dommages ou de cambriolages. La facture s'est chiffrée à 300 000 francs en 2013, il faut enrayer ce phénomène et lutter contre ces violences et ces incivilités. C'est une priorité pour 2014», annonce Oscar Tosato. L'enquête de police suit son cours pour déterminer les causes de l'incendie. **L.A.**



Les nettoyages se poursuivront encore durant les relâches. ARC/J.-B. SIEBER